

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTIÈME SESSION

Documents officiels

TROISIÈME COMMISSION
9e séance
tenue le
vendredi 13 octobre 1995
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 9e SÉANCE

Président : M. TSHERING (Bhoutan)

SOMMAIRE

POINT 105 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES À LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES ÂGÉES, AUX HANDICAPÉS ET À LA FAMILLE (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.3/50/SR.9
13 décembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 105 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES À LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES ÂGÉES, AUX HANDICAPÉS ET À LA FAMILLE (suite) (A/50/3, A/50/84-E/1995/12, A/50/114, A/50/156, A/50/163, A/50/181-E/1995/65, A/50/215-S/1995/475, A/50/254-S/1995/501, A/50/370, A/50/374, A/50/425-S/1995/787, A/50/454, A/50/473; A/CONF.166/9)

1. M. BARRETO (Pérou) dit qu'au cours des cinq dernières années, son pays a mis en oeuvre un programme de réforme, un programme d'ajustement structurel et un programme d'aide sociale financés en partie par ses propres ressources et en partie par les institutions financières internationales, l'Organisation des Nations Unies et des donateurs bilatéraux. Cet effort, qui va dans le sens des objectifs convenus lors du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague, a pour objectif d'instaurer les conditions qui permettront véritablement un développement global du pays fondé sur la stabilité sociale et économique, de garantir des conditions minimums pour l'épanouissement des individus, des familles et des communautés et d'appliquer les accords internationaux convenus lors des conférences des Nations Unies sur les questions économiques et sociales.

2. Le programme de réforme structurelle, commencé en 1990, est assorti de toute une gamme de mesures visant à éliminer la pauvreté, y compris des programmes sociaux pour les plus défavorisés, la participation active des groupes cibles, l'augmentation des ressources affectées aux dépenses sociales et l'amélioration de la gestion de ces ressources. Le Gouvernement a élaboré des projets d'investissement social pour stimuler la création d'emplois. Dès septembre 1995, 857 000 nouveaux emplois avaient été créés et des projets avaient été lancés non seulement dans les domaines de l'éducation, de la santé, du renforcement des institutions, mais également pour satisfaire les besoins alimentaires des zones urbaines et rurales les plus pauvres. Le Gouvernement a cherché à faire face aux besoins les plus urgents de la population en fournissant des services essentiels dans ces zones pauvres et en construisant l'infrastructure nécessaire.

3. Dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, les dépenses sociales par habitant ont augmenté d'environ 600 % pour la période allant de 1990 à 1994. Le budget social prévu par le Gouvernement péruvien pour 1995 représente presque le double de celui de 1994 et de l'objectif fixé lors du Sommet de Copenhague. Dans l'ensemble, 300 millions de dollars ont été affectés aux programmes de soins de santé primaires; 4 000 centres sanitaires ont été modernisés et le taux de mortalité infantile a été réduit d'un quart pour la période 1985-1990. Trois millions de personnes ont reçu une aide alimentaire et 365 écoles secondaires ont pu être construites et équipées dans tout le pays.

4. M. TELLES RICEIRO (Brésil) souligne que les récentes grandes conférences des Nations Unies ont permis de faire la preuve que les problèmes auxquels devra faire face la communauté internationale dans des domaines tels que les droits de l'homme, la population, l'emploi, la faim, l'éducation et la santé, doivent être abordés dans le cadre d'une approche intégrée associant développement social et développement durable. La capacité d'un pays à satisfaire les besoins de son

/...

peuple repose sur de bons indicateurs sociaux, la stabilité politique, la compétitivité sur le plan économique et le progrès scientifique et technologique, et non pas sur la puissance militaire. Il est essentiel que l'Organisation des Nations Unies accorde une plus grande priorité à la question du développement, facteur clef qui permettra de façonner une société civilisée.

5. Le Brésil a orienté ses efforts et ses ressources vers des thèmes prioritaires tels que la diminution du chômage, le logement, et la santé et l'éducation. Dans ces domaines, les programmes du Gouvernement ont toujours pris en compte les besoins des secteurs les plus défavorisés de la société, notamment de ceux des jeunes et des familles. Dans le secteur agricole, les plans de réforme agraire ont été exécutés avec un renouveau de vigueur pour réformer et moderniser les techniques de production. Il faudra pour cela disposer d'une main-d'oeuvre plus qualifiée, d'où la nécessité de programmes de formation et d'une amélioration de l'enseignement primaire.

6. Des programmes ont été mis en oeuvre pour favoriser spécifiquement l'intégration des personnes âgées et des handicapés dans la société, et leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie tout en contribuant au bien-être social de leur communauté. Par exemple, le programme brésilien de solidarité communautaire repose sur une approche globale pour éliminer la pauvreté absolue, réduire la mortalité infantile et moderniser les installations sanitaires, d'assainissement et de traitement de l'eau. C'est en intégrant ces programmes pilotes à des projets en cours, qui bénéficient également aux personnes âgées et aux handicapés, que le Brésil espère élever la qualité de vie de tout son peuple.

7. M. SEPELEV (Fédération de Russie) souligne la nécessité d'appliquer la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague adoptés lors du Sommet mondial pour le développement social (A/CONF.166/9) car ils tiennent compte des besoins de tous les groupes de pays, y compris de ceux dont l'économie est en transition. Le Gouvernement russe a décidé de créer un organe national chargé de contribuer à la réalisation des objectifs de la Déclaration et du Programme d'action au niveau national, et il invite les autres États à élargir la coopération dans le domaine des problèmes sociaux. La Commission du développement social doit jouer un rôle majeur dans la mise en oeuvre des décisions prises lors du Sommet mondial et doit bénéficier d'un soutien général. Toutefois, le représentant de la Fédération de Russie souligne que toute modification du mandat de la Commission doit se faire sur la base des ouvertures de crédits actuelles et par une réaffectation des ressources existantes. Les institutions spécialisées des Nations Unies doivent redoubler d'efforts pour élaborer et mettre en oeuvre des programmes spécifiques fondés sur la Déclaration et le Programme d'action.

8. Malgré les difficultés considérables qu'elle doit affronter, la Fédération de Russie accorde toujours la priorité aux questions sociales et garantit le respect des droits sociaux fondamentaux car elle estime que le développement social équitable et stable est un élément indispensable de la prospérité économique. Lors de la phase initiale des réformes, les priorités nationales ont porté sur la prévention du chômage massif, le soutien aux groupes de population socialement vulnérables et l'inversion des tendances démographiques défavorables. L'on peut déjà observer les premiers signes d'une amélioration et

/...

d'une stabilisation économiques. Les priorités sont accordées aux réformes structurelles, des privatisations intensives sont en cours et l'économie de marché en expansion. Une assistance plus active de la part de la communauté internationale afin de soutenir les pays en transition permettrait d'accélérer les réformes démocratiques.

9. La délégation russe appuie les activités de l'Organisation des Nations Unies visant à intensifier le suivi et l'application des plans et programmes d'action internationaux, y compris les objectifs du développement social définis dans la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, le Plan d'action international sur le vieillissement, le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés.

10. La délégation russe a contribué à élaborer le projet de programme d'action mondial pour la jeunesse et a soutenu le Plan d'action international sur le vieillissement ainsi que la célébration de l'Année internationale des personnes âgées qui se tiendra en 1999. La Fédération de Russie soutient également les activités de l'Organisation visant à renforcer le rôle de la famille et souscrit à la nécessité d'élaborer une déclaration et un plan d'action dans ce domaine.

11. M. Kwang-Jae LEE (République de Corée) souligne la nécessité d'instaurer un esprit de partenariat entre pays développés et pays en développement afin de réaliser les objectifs du développement. S'il est vrai que la responsabilité dans ce domaine revient principalement aux gouvernements, l'assistance internationale est indispensable pour encourager les efforts des pays en développement, notamment les pays d'Afrique et les pays les moins avancés. L'augmentation des échanges commerciaux et des investissements ne suffira pas, à elle seule, à réduire les problèmes urgents auxquels le monde en développement est confronté. L'assistance fournie par les pays développés profitera en fin de compte aux donateurs eux-mêmes et contribuera ainsi au développement socio-économique du monde dans son ensemble.

12. Le Gouvernement de la République de Corée élabore actuellement un plan-cadre pour accroître son aide au développement dans la mesure de ses capacités financières et d'offrir une formation technique à plus de 30 000 personnes originaires de pays en développement d'ici à l'an 2010. Les efforts entrepris dans le cadre du développement social doivent concerner en particulier les femmes et les enfants des pays en développement, premières victimes de la pauvreté et de l'injustice sociale. L'égalité des droits et des chances pour les femmes dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la planification familiale est indispensable à un développement véritable. C'est pourquoi les résultats de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes devrait figurer dans les programmes de développement social. Lors du premier suivi du Sommet mondial pour le développement social, le Gouvernement de la République de Corée a accueilli, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, la Conférence mondiale des animateurs de groupes de jeunes qui s'est tenue à Séoul du 31 mai au 2 juin 1995. La République de Corée se félicite de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse à la session en cours de l'Assemblée générale et du projet de programme d'action mondial pour la jeunesse d'ici à l'an 2000 et au-delà, adopté

/...

à cette occasion. Ces deux initiatives devraient imprimer un nouvel élan aux politiques et programmes élaborés en faveur de la jeunesse dans le monde entier.

13. Dans un monde en constante évolution, la force et l'harmonie de la famille sont plus que jamais indispensables. La famille, en tant qu'unité de base de la société, joue un rôle essentiel dans l'éducation et devrait être renforcée. Dans le contexte du développement social, il importe également de satisfaire les besoins des groupes vulnérables, tels que les handicapés. L'adoption des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés et la nomination d'un rapporteur spécial pour en suivre l'application constituent une part importante du Programme des Nations Unies pour les personnes handicapées.

14. M. MEKDAD (République arabe syrienne) souligne que le développement social est indispensable pour lutter contre la pauvreté, l'ignorance et la désintégration sociale ainsi que pour bâtir un monde où règne l'égalité entre les peuples. Pays développés et pays en développement doivent coopérer s'ils veulent freiner le déclin social et économique. Les premiers ont eu tort de penser qu'il n'y allait pas de leur propre intérêt de fournir une assistance technique et économique aux seconds, et ces derniers, au lieu de se reposer entièrement sur cette assistance, auraient dû utiliser essentiellement leurs propres ressources pour financer le développement socio-économique. La coopération internationale devrait se fonder sur le respect mutuel et la communauté d'intérêts.

15. Malgré les ressources considérables affectées à la défense de son territoire et de son peuple contre l'occupation et l'expansionnisme israéliens, la Syrie a obtenu d'excellents résultats dans le domaine du développement social et a été citée dans le Rapport mondial sur le développement humain, 1992 comme l'un des 10 premiers pays à cet égard.

16. Au cours des 20 dernières années, la République arabe syrienne a accordé un niveau de priorité élevé au développement. L'enseignement primaire est devenu obligatoire, les soins médicaux sont gratuits et une attention toute particulière a été accordée aux personnes ayant des besoins particuliers. Conformément aux Règles pour l'égalisation des chances des handicapés, adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/96, le Conseil des ministres a voté une loi sur l'égalisation des chances des handicapés.

17. Les politiques de développement mises en oeuvre dans le pays ont permis d'élever le niveau de vie de la majorité de la population, d'accroître les services dans le domaine de l'éducation et de la santé et de faire baisser le taux de mortalité infantile. Les efforts de développement socio-économiques ont toutefois été considérablement entravés par l'occupation israélienne du Golan syrien, qui a contraint près d'un demi-million de Syriens à quitter leurs terres. Cette occupation constitue une violation flagrante des droits de l'homme. Dans tous les territoires qu'il occupe, que ce soit en Palestine, dans le Sud-Liban et dans le Golan syrien, Israël cherche à éliminer les caractéristiques nationales en détruisant les habitations, en expropriant les propriétaires fonciers, en brisant les familles et en propageant la misère et les frustrations.

18. La communauté internationale devrait intensifier ses pressions sur Israël pour rendre les terres arabes à leurs propriétaires légitimes. La politique actuelle d'Israël ne saurait mener à une paix juste et durable. Ce n'est qu'en mettant fin au conflit militaire, à l'occupation étrangère et en luttant contre tout sentiment de supériorité raciale que l'on pourra bâtir un monde exempt de pauvreté et d'injustice et instaurer des relations plus démocratiques, humaines et stables.

19. Selon M. DONOKUSUMO (Indonésie), le Sommet mondial pour le développement social a été l'occasion pour la communauté internationale de montrer qu'elle accorde une attention croissante aux questions sociales et au rapport entre développement économique et social; les pays y ont affirmé que les politiques les plus efficaces sont celles qui permettent à chacun d'augmenter le plus possible ses capacités, ses ressources et ses possibilités d'action.

20. À cet égard, le représentant de l'Indonésie réaffirme le soutien de son pays au Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées. Le programme national indonésien dans ce domaine a permis d'accroître considérablement le nombre de personnes handicapées bénéficiant de services spéciaux. En outre, plusieurs organisations s'emploient à améliorer la situation des handicapés en Indonésie. M. Donokusumo se félicite des recommandations qui figurent dans le rapport du Rapporteur spécial sur le suivi de l'application des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés (A/50/374). La délégation indonésienne pense elle aussi que l'accent doit être mis sur les conseils, l'appui et l'encouragement plutôt que sur la mesure des résultats, les comparaisons et les contrôles, et que les pays en développement qui s'efforcent d'appliquer les Règles doivent recevoir une assistance à cet effet.

21. L'Indonésie se préoccupe également de la situation des personnes âgées, car elle doit faire face au vieillissement de sa population. Bien que le Gouvernement accorde une aide aux foyers pauvres en complément de l'aide apportée aux personnes âgées par les familles et les communautés, il devra envisager des mesures supplémentaires pour s'adapter à cette évolution démographique. En ce qui concerne le programme de l'Année internationale des personnes âgées qui sera célébrée en 1999, la conception de politiques nationales pourrait être facilitée par la réalisation d'études sur l'intégration des personnes âgées dans les plans de développement de pays connaissant des situations socio-économiques et démographiques diverses.

22. Comme il est indiqué dans le rapport relatif à la lutte contre l'analphabétisme (A/50/181-E/1995/65), l'Indonésie, étant l'un des pays ayant une responsabilité particulière dans l'amélioration des statistiques de l'alphabétisation, a participé à la Réunion au sommet de neuf pays en développement très peuplés sur l'éducation pour tous qui s'est tenue en 1993. Elle se félicite donc que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ait reconnu les efforts déployés par l'une de ses organisations nationales pour mettre l'accent sur l'importance de l'éducation des femmes et des fillettes. Au cours des 20 dernières années, l'Indonésie a réduit de plus de la moitié les taux d'analphabétisme des hommes comme des femmes et est déterminée à les faire baisser encore. De tels efforts aident la population à acquérir des emplois productifs.

/...

23. L'avant-projet du Rapport de 1997 sur la situation sociale dans le monde (A/50/84-E/1995/12) devrait montrer les liens existant entre les diverses questions relatives au développement. Le rapport définitif devrait s'inspirer des résultats et du suivi du Sommet mondial pour le développement social et des conclusions des autres grandes conférences des Nations Unies sur les questions sociales; il faudrait également y signaler la nécessité d'assurer un suivi coordonné à ces conférences.

24. Mlle MORGAN-MOSS (Panama), s'exprimant au nom du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama, dit que le Système d'intégration de l'Amérique centrale, qui a été créé récemment, comporte un programme visant à promouvoir le développement social dans ces pays. Le programme continuera sur la lancée des succès du passé, comme ceux réalisés grâce au réseau d'éducation pour l'Amérique centrale et le Panama (institué dans le cadre du Projet majeur de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes) en ce qui concerne l'alphabétisation, la formation du corps enseignant, l'échange de données d'expérience et la coopération. Le financement obtenu du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'institutions de coopération d'Amérique du Nord et d'Europe a été d'une importance capitale.

25. Les gouvernements des pays d'Amérique centrale et du Panama attendent la publication du deuxième rapport de l'UNESCO sur la situation de l'éducation dans le monde. Le premier rapport a clairement montré la nécessité de l'éducation continue et de l'existence de programmes spéciaux et a guidé les politiques éducatives menées au niveau national, notamment en ce qui concerne les personnes âgées et les handicapés.

26. Des progrès importants ont également été réalisés en Amérique centrale et au Panama dans le domaine de la santé, grâce à l'Organisation panaméricaine de la santé de l'OMS. Le paludisme, la grippe et le choléra ont pu être maîtrisés grâce à des programmes d'alerte rapide, de prévention et de traitement.

27. Du fait de la présence de millions de mines à la suite des conflits armés, le nombre de handicapés est en augmentation dans certains pays d'Amérique centrale. L'ONU doit renforcer sa coopération avec les ONG dans le cadre d'activités destinées aux handicapés et aux personnes âgées. La représentante du Panama espère que les débats consacrés au Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social encourageront les pays à prendre des mesures correctives à la mesure de la gravité des problèmes de développement social qu'ils connaissent. Elle espère également que l'ONU mettra au point des méthodes et des structures permettant l'application des décisions prises.

28. M. ELDEEB (Égypte) dit que les gouvernements, la communauté internationale et les organisations non gouvernementales ont tous des rôles spécifiques à jouer pour mettre en oeuvre la Déclaration et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social. Le Gouvernement égyptien a déjà commencé à adopter des politiques et des programmes à cette fin, notamment en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté; il espère d'ailleurs que ce domaine bénéficiera de l'aide, financière entre autres, de la communauté internationale. Les questions relatives à la famille, aux enfants, aux femmes, à la jeunesse, aux personnes âgées, aux handicapés et à l'éducation sont toutes liées entre

/...

elles et ont également un lien direct avec le développement global de toute société. Les gouvernements doivent déterminer les besoins essentiels de toutes les catégories de la société et instaurer un climat favorable à la production. La communauté internationale, quant à elle, doit mettre en oeuvre les recommandations énoncées lors des conférences des Nations Unies tenues ces dernières années, qui demandent l'affectation de ressources financières et techniques à ces activités.

29. La délégation égyptienne souhaite faire l'éloge du rapport du Secrétaire général sur la célébration de l'Année internationale de la famille (A/50/370). Cellule de base de la société, la famille joue un rôle important dans le développement social. Les hommes et les femmes devraient avoir des responsabilités et des devoirs égaux au sein de la famille et disposer de chances égales en matière d'emploi. L'éducation constitue elle aussi un moyen de développement. Les pays en développement peuvent bénéficier de l'échange mutuel de leurs données d'expérience souvent similaires s'agissant de problèmes comme l'analphabétisme. L'Année internationale de l'alphabétisation a permis de mettre en évidence les moyens de régler ce problème et de déterminer les rôles précis que pourraient jouer les médias, les établissements de recherche et les organisations non gouvernementales. L'Assemblée générale devrait demander un examen décennal des progrès réalisés dans la lutte contre l'analphabétisme. À cet égard, le représentant de l'Égypte rappelle la mise en oeuvre par son gouvernement d'un programme d'alphabétisation mené en collaboration avec les autorités locales et des associations de bénévoles.

30. L'Égypte se félicite du cadre conceptuel d'un programme pour la préparation et la célébration de l'Année internationale des personnes âgées en 1999 présenté par le Secrétaire général dans le document A/50/114. Ce cadre conceptuel permettra de mettre en évidence les problèmes sociaux et en matière de santé que rencontrent les personnes âgées, ainsi que les moyens de résoudre ces problèmes. Les personnes âgées ont un rôle socio-économique majeur à jouer, en particulier dans les zones rurales, et représentent une expérience précieuse dont les gouvernements pourront tirer parti une fois les dispositifs nécessaires mis en place.

31. En ce qui concerne la jeunesse, l'Égypte a participé aux débats de la dernière session de la Commission du développement social, qui a élaboré le projet de programme d'action mondial pour la jeunesse d'ici à l'an 2000 et au-delà. L'intervenant espère que le projet définitif pourra être présenté à l'Assemblée générale lors des sessions de haut niveau qu'elle doit tenir bientôt et être adopté à l'occasion du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse et du cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies.

32. L'Égypte accorde une grande importance à la réinsertion et à l'intégration sociale des handicapés, en leur accordant des chances égales et une éducation et un emploi appropriés. La marginalisation des handicapés est contraire aux valeurs religieuses et constitue une violation de leurs droits fondamentaux.

33. Le représentant de l'Égypte conclut en notant que le cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies ravivera les espoirs de renforcement de la paix et de la sécurité internationales, fondements du développement social au sens le plus large pour tous les peuples du monde.

La séance est levée à 11 h 45.